

Conditions Générales de la Tombola de Noel 2020

Les amis du bourg

ARTICLE 1. L'organisateur

Les Amis du Bourg, Association, ci-après « l'Organisateur », dont le principe et les modalités de participation sont décrites dans les présentes conditions.

ARTICLE 2. Définitions

Par « Tombola », on entend la loterie basée sur un tirage au sort sur une période prédéfinie du 3 décembre 2020 au 3 janvier 2021 à 12h00.

Par « Utilisateur », on entend toute personne physique âgée de 18 ans ou plus.

Par « Données Personnelles », on entend toutes données qui permettent d'identifier directement ou indirectement l'Utilisateur et qui sont collectées lors de la souscription.

ARTICLE 3. Déroulement de la Tombola

Les éventuels frais engagés lors de la participation à la Tombola par un Utilisateur, par exemple le coût d'acquisition du billet, est à la charge définitive de l'Utilisateur et ne peut donner lieu à un quelconque remboursement même en cas de perte ou de vol du billet.

Les billets sont en vente à partir du 3 décembre 2020 au prix de 2€ le billet.

Vous pouvez faire l'acquisition d'un billet au tarif de 2€ le billet, après de certains commerçants du Bourg et auprès des membres du bureau (ou écrivez nous à lesamisdubourg78@gmail.com)

250 billets sont en jeu numérotés de 001 à 250.

Le tirage au sort aura lieu le dimanche 3 janvier à 16h00 sur la place de l'Eglise, afin de désigner le ou les gagnant(e)s des lots mis en jeu, sous réserve des recommandations sanitaires et contraintes gouvernementales en vigueur.

Les gains et lots proposés par la Tombola de Noël des amis du bourg peuvent changer à tout instant et ne peuvent donner lieu à réclamation en cas de changement ou de remplacement de lot par un autre non indiqué dans la liste indicative.

ARTICLE 4. Conditions de participation

Toute personne physique résident en France Métropolitaine et dans les DOM-TOM, âgée de plus de 18 ans à la date de participation peut participer à la Tombola.

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance du présent Règlement et s'engage à le respecter dans son intégralité.

S'il s'avère qu'un Utilisateur a été tiré au sort ou a apparemment gagné le lot en contravention avec les présentes Conditions Générales, par des moyens frauduleux, le lot ne lui serait pas attribué et resterait propriété de l'Organisateur, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées par l'Organisateur.

ARTICLE 5. Dotation

Les gagnants à la Tombola seront informés dans les jours qui suivront de leur gain le tirage au sort. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

Les lots gagnés ne sont ni cessibles, ni échangeables, ni remboursables auprès de l'Organisateur. Aucune contrepartie, quelle qu'elle soit (échange contre sa valeur faciale, remboursement, crédit sur un compte utilisateur,...), ni aucun autre lot en lieu de place du lot gagné ne sera accordé par l'Organisateur.

L'Organisateur se réserve le droit, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigeaient de modifier le lot et de le remplacer par un lot d'une valeur au moins équivalente que ce soit en cas d'indisponibilité du lot ou pour toute autre raison que ce soit, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre.

ARTICLE 6. Désignation du gagnant

La désignation de la participation gagnante d'une Tombola s'effectuera par tirage au sort au le 3 janvier 2021 à 16h sur la place de la Mairie.

Le gagnant sera désigné après vérification de la validité de sa participation et au respect des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

ARTICLE 7. Données personnelles des utilisateurs

Les Données Personnelles de l'Utilisateur recueillies à compter lors de la vente sont destinées à l'Organisateur, responsable de leur traitement, afin d'organiser et gérer la Tombola. Elles sont présumées identifier personnellement l'Utilisateur.

Les Données Personnelles de l'Utilisateur ne peuvent être communiquées à des tiers sans l'accord exprès et préalable de celui-ci.

Les Utilisateurs autorisent l'Organisateur à procéder à toutes vérifications nécessaires, concernant notamment leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation, pour s'assurer du respect des présentes Conditions Générales d'Utilisation et écarter toutes participations frauduleuses.

Dans tous les cas, l'Utilisateur dispose de droits d'accès, de rectification, de solliciter l'effacement et/ou la portabilité de ses Données Personnelles et, en cas de motifs légitimes,

d'un droit d'opposition à leur traitement ainsi que du droit de définir des directives sur leur sort en cas de décès, qu'il peut exercer par e-mail à l'adresse : lesamisdubourg78@gmail.com. En cas d'opposition de l'Utilisateur à la collecte ou à l'enregistrement de ses Données Personnelles, sa participation à la Tombola ne pourra pas être prise en compte.

Les Données Personnelles sont conservées pendant une durée maximum de trois ans à compter du tirage au sort.

L'Organisateur pourra publier en ligne et hors ligne, à des fins promotionnelles notamment et sur tout support de son choix, le prénom, l'initiale du nom, la région du gagnant ainsi que le lot remporté par lui, sans que cela ne lui confère d'autres droits que la remise de son lot. L'Organisateur pourra demander au gagnant l'autorisation d'utilisation et de diffusion de ses nom, prénom, ville de résidence ainsi que sa photographie, et ce à des fins de communication pour le compte de l'Organisateur. Cette utilisation ne se fera qu'après autorisation des gagnants et, en aucun cas, la remise du lot n'est subordonnée à ladite autorisation.

ARTICLE 8. Responsabilité

Chaque Utilisateur est juridiquement responsable de son propre fait et de l'utilisation du lot qui lui est offert. L'Organisateur ne saurait en aucune façon être tenu pour responsable des dommages ou préjudices causés à l'Utilisateur du fait de l'utilisation du Lot.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable au cas où l'Utilisateur ne pourrait parvenir à participer à la Tombola.

En cas d'impossibilité de fournir un lot identique à celui présenté durant l'organisation de la Tombola, l'Organisateur se réserve le droit de substituer un lot équivalent, sans que le gagnant ne puisse évoquer un quelconque préjudice.

La Tombola est conforme à la législation française en vigueur (Autorisation déposée en Mairie de La Celle Saint Cloud le 24 Novembre 2020).

ARTICLE 9. Modifications

En cas de nécessité justifiée, l'Organisateur se réserve la faculté d'interrompre la Tombola, de la prolonger, de l'écourter, de la modifier ou de l'annuler. En ce cas, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée d'aucune manière de ce fait et les Utilisateurs ne pourront prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte. Des additifs et modificatifs peuvent alors être publiés pendant la durée de la Tombola et les Utilisateurs ne pourront réclamer un quelconque dédommagement à ce titre.

ARTICLE 10. Liste des lots proposés

Liste indicative sous réserve de modification par l'Organisateur :

1 – Séjour d'une nuit pour 2 en Hôtel de charme, d'une valeur de 150€

2 – Camera de sport GoPro Hero7 Silver 8K Wifi Bluetooth

3 - Trottinette électrique Urbanglide Ride 81

4 – Panier garni d'une valeur de 50€ valable à l'Epicerie du Bourg

5 – Montre connectée Fitbit Inspire

6 - 250 cartes de visite personnalisées – Offertes par CARTO DIEM

7 - Des bons d'achat de différentes valeurs, valable chez différents commerçants du Bourg et du marché de la place Berthet

8 – Des bouteilles de vins (à consommer avec modération)

L'intégralité de la recette des ventes de billet sera convertie en lots ou sera reversée à des associations locales ou à des personnes dans le besoin.

ARTICLE 11. Propriétés intellectuelles

Les images, les textes et les éléments sonores utilisés dans le lien en ligne, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits, modifiés ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

ARTICLE 12. Litiges et réclamations

La Tombola est soumise au droit français. Toute réclamation relative à la Tombola et/ou au Conditions Générales d'Utilisation devra être formulée par écrit à l'Organisateur à l'adresse e-mail lesamisdubourg78@gmail.com.